

PCFS – Pure Dynamic Opportunity IC

Fonds flexible diversifié

Compartiment de la SICAV PCFS

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit luxembourgeois

OBJECTIFS & POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

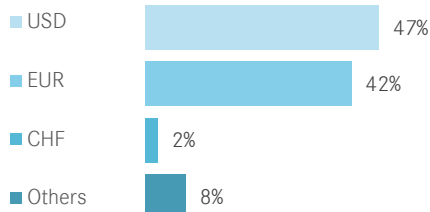
L'objectif du compartiment est de maximiser la performance, principalement par le biais des actions, sans restriction géographique, tout en limitant les pertes dans des conditions de marché extrêmes. Les actions sont utilisées comme principal moteur de performance. L'exposition (directe et indirecte) aux marchés d'actions peut varier de 0% à 100%.

Pure Dynamic Opportunity est géré de manière flexible, en suivant une approche qualitative, sans biais de style (valeur, croissance, GARP, etc.) selon le contexte de marché, une gestion d'investissement flexible et active sans référence à aucun indice.

Le portefeuille peut également être investi en obligations, commodities (jusqu'à 15% dans des instruments éligibles dont l'exposition sous-jacente est liée aux marchés des matières premières) et stratégies optionnelles afin de générer une exposition ou couvrir le portefeuille.

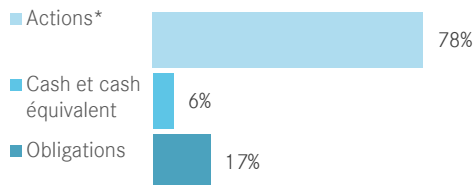
Pure Dynamic Opportunity est classé Article 6 du règlement SFDR. Le compartiment ne prend pas en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE | DEVICES



Source : Pure Capital

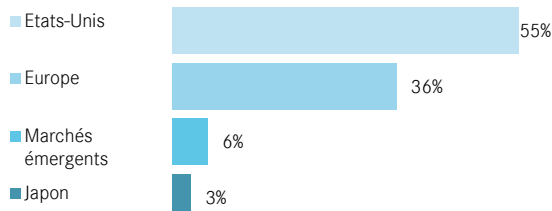
RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE | CLASSES D'ACTIF



Source : Pure Capital

* La poche actions est composée de lignes directes, contrats futures et fonds actions

RÉPART. DE LA POCHÉ ACTIONS | ZONES GÉOGRAPHIQUES



Source : Pure Capital

IDENTIFIANT	IC (part de capitalisation)
ISIN :	LU2944926075
VNI au 30-09-25	102,043
Cut-off :	10.00 (CET)
Fréquence :	VNI journalière
AuM:	EUR 85,16 millions
Structure juridique :	Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois "PCFS", format UCITS
Lancement :	31-01-2025
VNI au lancement :	EUR 100
Devise :	EUR
Montant min. d'investissement :	EUR 250.000
Type d'investisseur :	Institutionnel
Niveau de risque SRI :	3
Frais de gestion :	0,50%
Frais courants (dont frais de gestion) :	1,12%
Indice de référence :	Aucun
Frais de performance :	Aucun
Frais de souscription :	Max. 3%, à la discrétion du distributeur
Frais de rachat :	0%
Swing pricing applicable :	Non
Société de gestion :	Pure Capital S.A. - société luxembourgeoise
Gérant :	Florian D'Agostini
Dépositaire :	CACEIS Bank Luxembourg Branch
Auditeur :	PwC Luxembourg
Publication de la VNI :	www.purecapital.eu, Bloomberg, Morningstar, Beama.be

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

Nombre de lignes en portefeuille : 141

TOP 10 ACTIONS

NVIDIA CORP	1,40%
MICROSOFT CORP	1,30%
ASML HOLDING NV	1,12%
AMAZON.COM INC	1,10%
ALPHABET INC-CL C	1,07%
AIR LIQUIDE SA	1,06%
RHEINMETALL AG	1,05%
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	0,94%
BROADCOM INC	0,89%
JPMORGAN CHASE & CO	0,88%

CARACTÉRISTIQUES

P/E 2025	24,73
----------	-------

Il se peut que les OPC présentés dans le portefeuille ne soient pas offerts en Belgique, veuillez vérifier avec votre conseiller en investissement. Le compartiment ne pourra jamais investir plus de 10% de ses actifs nets totaux dans des OPC.

PCFS – Pure Dynamic Opportunity IC

Fonds flexible diversifié

Compartiment de la SICAV PCFS

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit luxembourgeois

PURE CAPITAL
INDEPENDENT ASSET MANAGEMENT



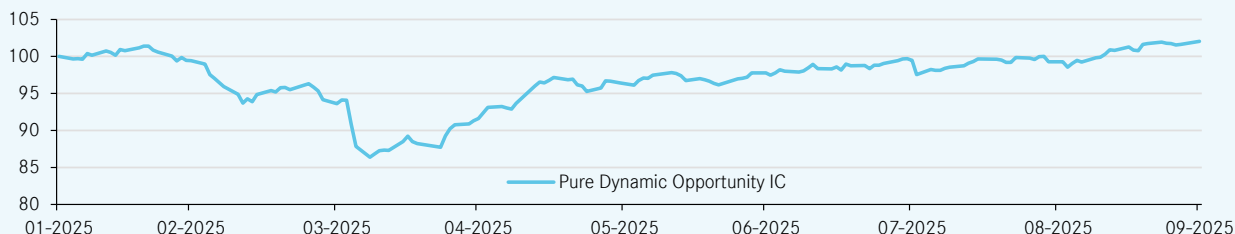
ECHELLE DE RISQUE

Durée minimum de placement recommandée : 5 ans



L'indicateur synthétique de risque (ISR), conformément aux documents d'informations clés (PRIIPS-KID), permet d'évaluer le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité de pertes en cas d'évolution des marchés ou d'incapacité du sous-fond à vous payer. Cet indicateur classe le risque sur une échelle de 1 à 7. Un score bas indique un risque faible. Une note plus élevée correspond à un risque plus élevé.

EVOLUTION DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE (VNI) EN € DEPUIS LE LANCEMENT (31-01-2025)



Source : Pure Capital

PRINCIPAUX RISQUES

Risque de marché. C'est le risque corrélé au marché. La valeur des actifs peut être affectée par l'évolution de l'économie dans son ensemble, des taux d'intérêt, de l'inflation, etc. Il affecte plus ou moins tous les actifs financiers.

Risque de liquidité. Le compartiment investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marché peuvent avoir un impact sur les prix auxquels le gestionnaire achète et vend les positions.

Risque opérationnel. Il représente le risque de faute ou d'une erreur au sein des différents acteurs impliqués dans la gestion, l'évaluation et/ou la conservation des actifs du compartiment.

Risque de contrepartie. Le compartiment peut subir des pertes si une contrepartie fait défaut et n'est pas en mesure de respecter ses obligations, en particulier dans le cas des dérivés négociés de gré à gré.

Risque de crédit. Le compartiment est investi dans des titres dont la notation de crédit peut se détériorer. Un tel événement augmenterait le risque qu'un émetteur ne puisse pas être en mesure de respecter ses obligations. Si la solvabilité d'un émetteur diminue, la valeur des obligations ou des produits dérivés liés à cet émetteur peut se détériorer.

Risque de concentration. Elle décrit le niveau de risque d'un portefeuille résultant de sa concentration sur une seule contrepartie, un seul secteur, un seul pays, etc. Dans un portefeuille plus concentré, et donc moins diversifié, les rendements des actifs sous-jacents sont plus corrélés.

Risque lié aux marchés émergents. Le compartiment peut investir dans des titres des marchés émergents. Les risques incluent expropriation, taxation confiscatoire, nationalisation, instabilité politique, sociale et économique. Manque de liquidité et volatilité des prix possibles. Restrictions d'investissement et absence de structures juridiques développées peuvent se présenter.

Risque de durabilité. Événement ou condition sociale ou environnementale incertaine qui, s'il se produisait, pourrait avoir un impact négatif significatif sur les actifs du compartiment.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM.

DISCLAIMER

1) Ceci est une communication commerciale. Veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM et au PRIIPS-KID du compartiment avant toute décision finale d'investissement. Ces documents sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès de Pure Capital S.A. (tél. : +352 26 39 86) ou sur son site internet www.purecapital.eu. Le PRIIPS-KID est disponible en français, néerlandais et anglais. Le prospectus, le rapport semestriel et le rapport annuel sont disponibles en anglais.

Les informations présentées ci-dessus ne constituent pas un conseil en investissement et sont destinées à des fins promotionnelles.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable des résultats futurs. Les performances peuvent varier au fil du temps. Les investissements dans ce compartiment sont soumis aux fluctuations des marchés et l'investisseur pourrait ne récupérer qu'un montant inférieur à celui qu'il a investi. Les expositions, allocations et investissements peuvent varier dans le futur en réponse à des conditions de marché différentes, et ce, à l'appréciation de Pure Capital. Il ne peut y avoir aucune garantie que les objectifs d'investissement seront obtenus.

La commission de gestion et de banque dépositaire, ainsi que tous autres frais qui, conformément au prospectus, sont mis au compte du compartiment, sont inclus dans le calcul de la valeur nette d'inventaire, et corolairement, celui de la performance.

Des frais de conservation annuels, ou droits de garde, peuvent être prélevés par le teneur de compte. Ils varient d'un établissement à l'autre. Pour les connaître, il est nécessaire de s'en informer auprès de lui.

2) Le traitement fiscal de ce produit dépend de la situation de l'investisseur. En Belgique:

> Précompte mobilier sur dividendes versés par la sicav: 30%

> Précompte mobilier : plus de 10 % du portefeuille de ce compartiment est investi en titres de créance. Une taxation à 30 % des revenus provenant de ces créances est appliquée.

> Taxe sur les opérations de bourse (TOB) : 0%.

Les investisseurs peuvent s'informer au sujet de leurs droits sur le lien <https://www.purecapital.eu/legal.html>. Un résumé y est disponible en français et en anglais.

Les réclamations et plaintes éventuelles peuvent être adressées en écrivant au siège social de la société: Pure Capital S.A., 2 rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, à l'attention de monsieur Rudy Hoylaerts, Conducting Officer. Si le traitement de ces plaintes par le service interne ne satisfait pas l'investisseur, elles peuvent, pour la Belgique, être introduites auprès d'Ombudsfm, service de médiation des services financiers, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n° 8 bte. 2, 1000 Bruxelles, e-mail: ombudsman@ombudsfm.be par écrit ou via le formulaire de plainte disponible en ligne <http://www.ombudsfm.be/fr/particuliers/introduire-une-plainte/>.

Pure Capital S.A. peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32